



Admission du 31 août 1917  
Nom de l'aliéné : Estrampes  
Prénom : Auguste Jérôme  
Profession : capitaine en non activité  
Age : 44 ans  
Lieu et date de naissance : Saint-Faust, le 2 juillet 1873  
Domicile : Pau  
Etat civil : marié à Arbes, Amélie  
Culte catholique  
Décédé : le 21 février 1919 à 5h du matin par PG

Certificat de quinzaine :

Je soussigné, Directeur-Médecin de l'Asile public d'aliénés de Pau, certifie que le nommé Estrampes Auguste Jérôme qui a été admis dans cet établissement le 31 août 1917 et inscrit au registre des placements sous le numéro 9277 est atteint Paralyse générale avec affaiblissement global des facultés intellectuelles inconscient de sa situation.

A maintenir

Hôpital Saint-Luc le 31 octobre

Le capitaine Estrampes au docteur Meunier

J'ai l'honneur de rendre compte que depuis le prélèvement de sang que vous m'avez fait je ne suis ici, je suis absolument séquestré ici

Je vous serai très obligé obligé, si vous n'y voyez d'inconvénient, de venir me chercher.

Je me n'ai pu de toucher ma solde. Ma femme vient bien me voir mais que aucune aqualité pour sortir. Je prie m'excuser mais il n'y a vous que qui puissiez me tirer d'ici.

Avec plus respectueuses salutation. Capitaine Estrampes.

Je vous prie d'excuser sur cette lettre toutes les ratures c'est l'émotion de vous demander un service.

Pau le 27 août 1917

Je soussigné, médecin chef des S. milit de l'hôpital mixte, méd. consultant de la place de Pau, certifie que le capitaine Estrampes auquel je donne mes soins depuis cinq mois est atteint de



paralysie générale, avec ses signes classiques, parole scandée, inégalité pupillaire, tremblement de la langue, idées délirantes, mégalomanie très développée.

Son état s'est notablement aggravé depuis une quinzaine de jours ; le malade est excité, raconte les choses les plus invraisemblables, ses exploits de guerre (où il n'a d'ailleurs pas été), ses massacres de centaines de mille d'ennemis, les tortures qu'il leur infligeait, la capture qu'il a faite d'un fils du Kaiser, etc... Il porte depuis quelques jours la rosette de la légion d'honneur, la croix de guerre avec trois palmes, raconte avec orgueil ses randonnées automobiles, de Pau à Paris en un quart d'heure, Bordeaux et retour en passant par Lyon et Marseille en une heure, etc etc. Enfin, il se livre à la boisson, fréquente des lieux suspects, s'affiche bruyamment avec des femmes galantes, provoque des passantes, commence à devenir un sujet de scandale public.

En conséquence, je considère que la maladie du capitaine Estrampes en est arrivée à un point où il peut devenir dangereux pour lui et les autres et qu'il est nécessaire de l'interner dans un asile d'aliénés.

Pau le 29/09/17

Monsieur le Directeur de l'Hôpital Saint-Luc à Pau.

Monsieur,

Je viens d'apprendre que le capitaine Estrampes, venait d'être hospitalisé chez vous.

Pourriez-vous me dire si la maladie qu'il a en ce moment est grave et comment vous le trouvez.

J'avais écrit à ce dernier, deux lettres en août et septembre et n'ayant pas eu de réponse j'en avais conclu que seule la maladie était cause de ce long silence.

Ne craignez pas de me dire la vérité sur l'état du malade et vous pouvez même si vous le trouvez gravement malade de me le faire savoir au plus vite. Je partirai à Pau s'il le faut.

L'année dernière presque à pareille époque il a eu une attaque alors qu'il était hospitalisé à Marseille et dont il avait gardé un ébranlement général du système nerveux.

Veuillez me dire, sans détour ce que vous en pensez. Comptant sur une prompt réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

J. Marcy, 31 rue Saint Lazare

Paris